

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EXPOSITION ATTENANTE À LA
BIBLIOTHÈQUE ALIETTE-MARCHAND DU COMPLEXE JEAN-PAUL
NOLIN

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à l'agrandissement du complexe Jean-Paul Nolin situé dans l'Arrondissement des Rivières afin d'y aménager une salle d'exposition qui sera attenante à la bibliothèque Aliette-Marchand. Le projet comprend également la construction de divers espaces d'appoint ainsi que des travaux à l'intérieur du même bâtiment.

2. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi que tout autre service requis pour sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation du projet.

3. Le projet peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'agrandissement, d'aménagement, de réaménagement, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de signalisation, d'accessibilité et d'aménagement extérieur. Il peut également s'agir de l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 1 000 000 \$.

TOTAL 1 000 000 \$

Annexe préparée le 30 septembre 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ing.
Coordonnateur au PTI
Service de la gestion des immeubles